

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 306 – 22/05/2023

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS

GRAND MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS



### Attention Travaux : Réfection Chemin du Francalet

**A partir du 22 mai 2023 jusqu'à la fin du chantier**

toute circulation est interdite sur le chemin communal menant à  
Chaudeney-sur-Moselle

entre la RD 909 et la limite territoriale entre le ban communal de Villey le Sec et celui de Chaudeney-sur-Moselle.

L'estimation des travaux est de 7 à 10 jours, la réouverture de la route à la circulation sera notifiée sur notre site Internet et sur Intramuros.

L'arrêté municipal est consultable sur notre site Internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)

**ROUTE  
BARRÉE**



### Affichage réglementaire

Toutes les informations devant faire l'objet d'un affichage officiel sont désormais accessibles sur le site Internet de la Commune [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)

Rubrique "La municipalité", "Affichage réglementaire", à l'adresse :  
<https://www.villeylesec.fr/Affichage-municipal>



### Dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme : nouvelle adresse

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de déposer vos demandes d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme uniquement) par voie dématérialisée, via le Guichet Unique.

Cette plateforme est accessible via le lien suivant :

<https://terrestouloises.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

et constitue le seul moyen juridiquement valable pour la transmission dématérialisée des demandes d'urbanisme et des pièces complémentaires.

Aucune demande d'autorisation d'urbanisme ne pourra être envoyée par mail.

A noter qu'il est toujours possible de déposer votre dossier, sous forme papier, en mairie ou par courrier.

## A noter dans l'agenda

---



### Prochain Conseil Municipal



Le prochain Conseil Municipal a été fixé au vendredi 9 juin 2023 à 20h00.

L'accès sera possible physiquement et toujours accessible en visioconférence.

Rendez-vous sur le site internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)

Accès direct au lien de connexion en cliquant sur le logo de la commune, à droite sur la page d'accueil.

**Attention :** Ce lien ne sera actif que lorsque le conseil commencera !

-----

### Inscriptions scolaires

---

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024 sont en cours

- pour l'école primaire de Chaudenay-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2017, et pour les enfants nés de 2013 à 2014 et pour lesquels ce serait la première inscription,

- les lundi 22 et mardi 23 mai 2023, de 16h30 à 18h, à l'école primaire, auprès de la Directrice.

Si ce n'est déjà fait, passer en mairie avant pour obtenir l'attestation de la mairie.

- pour l'école maternelle de Chaudenay-sur-Moselle, pour les enfants nés en 2020, et pour les enfants nés en 2019 ou 2018 pour lesquels ce serait la première inscription,

dépôt du dossier en mairie **impérativement avant le vendredi 9 juin 2023**

Les admissions se feront ensuite auprès de la Directrice

- les lundi 12 et mardi 13 juin 2023, de 16h30 à 18h.

[En cas d'impossibilité ces jours-là, veuillez prendre rendez-vous au 03.83.64.34.38.](#)

Les formulaires d'inscription sont disponibles en mairie.

-----



### **Pour la cantine scolaire, offre d'emploi !**

Au vu des effectifs, il manque un agent de cantine pour les midis en temps scolaires.

Ainsi, l'Association Familles Rurales de Chaudenay-sur-Moselle recrute un(e) agent d'entretien

Sous l'autorité du Directeur de l'accueil, les missions seront de :

- Mettre en place la salle de restauration (tables, couverts...)

- Servir les plats (prise de température, service...)

- Réaliser le ménage des locaux (cuisine, salle...)

Conditions :

- CDD d'un an annualisé

- 12 h / semaine

- 430 € bruts/mois



ASSOCIATION  
DE CHAUDENAY-  
SUR-MOSELLE

- Période scolaire uniquement
- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 11h à 14h
- Poste basé à Chaudeney-sur-Moselle

Candidature :

Envoi du CV et de la lettre de motivation à l'attention de Madame la Présidente, par mail à l'adresse [presidentelasourisverte@gmail.com](mailto:presidentelasourisverte@gmail.com)

## Le respect des règles de vie en collectivité

Voici les beaux jours ! Pour pouvoir profiter des belles journées en toute quiétude, un rappel des horaires à respecter pour éviter de vous embrouiller avec vos voisins :

Pour les travaux de **bricolage** (avec utilisation d'outils ou appareils tels que perceuse, raboteuse, scie...) ou de **jardinage** (tondeuse, tronçonneuse...)

- les jours ouvrables : de 8h à 20h
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

**Merci de votre implication pour le respect de tous**

Retrouvez tous les détails sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr/breve5>



## Label "Villes et Villages Fleuris"

Dans le cadre du label "Villes et Villages Fleuris", notre commune devait faire l'objet d'une visite cet été, entre le 26 juin et le 3 août 2023.

Cependant, en raison de contraintes qui pèsent sur l'organisation des tournées, et indépendamment de leur volonté, la visite du Jury Régional a dû être reportée à l'été 2024.

Que cela ne nous empêche pas de conserver un village agréable, joli et fleuri. Et à ce propos...

## Fleurissement du village : Appel aux bonnes volontés !

Si vous avez une heure ou deux de disponibles

**mercredi 24 mai ou samedi 27 mai 2023 à partir de 9h** à l'atelier municipal, rue de la Géologie

venez nous aider à garnir les jardinières du village.

Café et brioches à partager en réconfort.

Toute l'équipe fleurissement vous remercie par avance !

Contact [07 83 32 25 44](tel:0783322544)



## Qualité de l'eau

---

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 5 mai 2023 sur notre réseau communal. La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité règlementaires (limites et références) pour les paramètres analysés.

Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolution des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. »

L'intégralité du contrôle est consultable sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>

-----

## Pour votre information

---

### Nouvelles modalités de vote pour les élections sénatoriales

Le dimanche 24 septembre 2023, auront lieu les prochaines élections sénatoriales dans notre département. Quatre postes de sénateur sont à pouvoir. Quelle que soit sa taille, chaque commune doit désigner des « grands électeurs », des délégués titulaires et suppléants.

Le vendredi 9 juin prochain, tous les conseils municipaux du département devront se réunir pour procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux en sachant que le nombre de délégué varie en fonction de la population de la commune. Chaque commune doit élire des suppléants dont le nombre est déterminé également en fonction de la population. Le vote est obligatoire.

Pour notre Commune (moins de 500 habitants avec un Conseil Municipal de 11 membres), le Conseil Municipal doit élire en son sein 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Si vous souhaitez connaître le détail de toutes les conditions de vote des sénatoriales 2023, retrouvez la note complète rédigée par le service juridique de l'ADM 54 (Association des Maires de Meurthe-et-Moselle), sur notre site Internet <https://www.villeylesec.fr>

-----



## La collecte de nos déchets

---

Rappel : la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte a lieu une semaine sur deux, les mercredis - semaines paires

Les prochains ramassages : **Mercredis 31 mai, 14 et 28 juin 2023**

Retrouvez toutes les infos sur <https://terrestouloises.com>

-----

## Besoin d'aide pour vos travaux ? Terres Toulouises vous accompagne

### Aides financières, conseils techniques, assistance administrative

Dans le cadre de sa nouvelle OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat), la Communauté de Communes Terres Toulouises (CC2T) vous accompagne dans la réalisation de travaux de réhabilitation, d'adaptation et d'isolation. Jusqu'en avril 2026, plus de 3,6 M d'euros sont réservés pour cette opération via des aides financières accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous conditions.

La CC2T a mandaté URBAM CONSEIL pour être l'interlocuteur unique pour toutes vos démarches, gratuites, personnalisées et sans engagement.

Retrouvez toutes les informations et le formulaire sur le site de la CC2T à l'adresse

<https://www.terrestouloises.com/besoin-daide-pour-vos-travaux-terres-touloises-vous-accompagne/>

ou contactez directement



au 03 29 64 45 12

ou par mail à l'adresse [meurtheetmoselle@urbam.fr](mailto:meurtheetmoselle@urbam.fr)

## Participons à la surveillance du moustique tigre

### **Nous avons tous un rôle à jouer !**

L'ARS Grand-Est rappelle que depuis le 1er janvier 2020, l'ARS organise la surveillance entomologique conformément aux dispositions du décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles qui a modifié de manière notable la réglementation relative à la lutte anti-vectorielle.

Cette surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements de particuliers.

Pour votre bonne information, la ville de Nancy et par voie automatique l'ensemble du département de Meurthe-&-Moselle, est classé colonisé par le moustique-tigre depuis le 1er octobre 2021.

L'ARS compte sur les signalements citoyens pour suivre l'évolution de la colonisation de ce moustique.

Il est très petit : 5 mm, il est noir avec des rayures blanches

Il pique durant la journée et sa piqûre est douloureuse.

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, signalez sa présence sur le portail officiel de signalement dont voici le lien :

[https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/)



Pour en savoir plus sur le dispositif de surveillance et les conseils pour lutter contre la prolifération du moustique tigre : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles>



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LA QU'IL FAUT AGIR...

**Partout, supprimons l'eau des récipients!**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

## Des gestes simples pour éviter sa prolifération



### NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les pils de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



### VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



### COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur

le site de l'ARS :

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ARS  
Agence Régionale de Santé  
Grand Est

Retrouvez toutes nos infos sur notre site internet [www.villeylesec.fr](http://www.villeylesec.fr)